

BULLETINS D'INFORMATIONS PÉNITENTIAIRES DE LA DAP



Commissaire Divisionnaire Charles Nazaire Noël
Crédit photo : Leonora Baumann MINUJUSTH UN ;

SOMMAIRE

L'ÉDITO	P1
PRÉSENTATION DE LA DAP	P2-3
Rappel historique Vision, mission et valeurs Les ressources humaines de la DAP Les établissements pénitentiaires	
ACTUALITÉS	P4-5
Conférence de clôture du projet de renforcement des capacités institutionnelles pénales et sécuritaires haïtiennes. Forum 2019 du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince	
CIRCULATION D'IDÉES	P6
La détention préventive excessive remplit les prisons	
INTERVIEW	P7
PERSONNELS À L'HONNEUR	P8

ÉDITO

La Direction de l'Administration Pénitentiaire est fière et honorée de vous présenter le premier numéro des Bulletins d'informations pénitentiaires (BIP).

Publié périodiquement, ce bulletin a pour objectif principal d'améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible sur les activités ou les réalisations de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et de ses partenaires. Nos actualités y sont transmises; les résultats de travaux de recherche ou des comptes-rendus de formations, séminaires et colloques y sont publiés; nos partenaires y sont présentés; des débats sont lancés et plus encore.

Cette publication marque l'aboutissement d'une démarche d'ouverture engagée depuis plusieurs années par l'administration pénitentiaire dans le but d'améliorer ses relations avec les citoyen-ne-s. Les informations rassemblées dans chaque numéro dressent un portrait plus complexe et plus nuancé de la réalité carcérale que les images d'espaces surpeuplés et délabrés. Année après année, de nombreux efforts sont fournis afin de trouver des solutions à court et à long terme aux problèmes que nous rencontrons au quotidien.

Promouvoir l'accès aux informations, c'est également répondre aux attentes accrues des citoyen-ne-s en matière de transparence et de participation aux débats publics. De nombreuses expertises sur la prison existent sans être suffisamment valorisées ou sans publicité. Les données récoltées par les commissions d'experts ou les chercheurs universitaires font l'objet de publication à diffusion restreinte, au mépris du droit à l'information des citoyen-ne-s. Il était donc urgent d'ouvrir un canal d'information et de diffusion où les expertises engagées et les résultats des travaux de recherche étaient présentés de manière claire et accessible.

En publiant ses bulletins d'informations pénitentiaires, la DAP veut donc se donner les moyens de faire émerger une critique constructive et d'engager un dialogue plus riche et inclusif avec l'ensemble des acteurs, nationaux et internationaux, impliqués ou intéressés par les enjeux soulevés par la question pénitentiaire en Haïti.

Bonne lecture!

Commissaire Divisionnaire Charles Nazaire Noël
Directeur de l'administration pénitentiaire

PRÉSENTATION DE LA DAP

RAPPEL HISTORIQUE

À la fin des années 1980, particulièrement après les premiers coups d'État militaires de l'ère post-dictatoriale, des forces vives de la société haïtienne ont lutté pour extraire l'administration pénitentiaire du giron des Forces Armées d'Haïti.

Le décret du 19 septembre 1989 est venu consacrer cette demande collective en créant l'Administration Pénitentiaire Nationale (APENA), un organisme public autonome à caractère administratif du Ministère de la Justice et de la Sécurité publique, jouissant d'une personnalité civile. S'y rapportant, le décret du 29 Juin 1995 a transformé cette institution en un organisme déconcentré – et non autonome – du même Ministère et ce, tout en conservant la même dénomination.

Par la suite, conformément aux prescrits de la Constitution de 1987, l'Arrêté présidentiel du 24 avril 1997 a intégré cette administration à la Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti pour en faire une section spécialisée. Dès lors, elle devint la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). En 2013, une décision du Conseil Supérieur de la Police Nationale d'Haïti (CSPN) l'a élevée au rang de Direction Centrale au sein de la Police Nationale d'Haïti. Cette décision repose sur le fait que l'Administration Pénitentiaire est la seule institution étatique qui véhicule la politique carcérale du pays.

En attendant la ratification de la nouvelle loi de refonte de la PNH, une structure transitoire a été adoptée par le Directeur Général de la PNH à travers la directive no. 307 réorganisant le fonctionnement de la DAP de manière à lui octroyer une plus grande autonomie administrative et financière.



Crédit photo : Dan Kaminski; Légende : Prison civile de Port-au-Prince

PLACE DE LA DAP DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE ET DANS LA SOCIÉTÉ HAÏTIENNE ; VISION, MISSION ET VALEURS

La Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) est un instrument capital de renforcement de l'état de droit en Haïti, complémentaire à la police, aux tribunaux et aux services juridiques. Elle occupe donc ainsi une place centrale au sein du système judiciaire. Sa mission se résume ainsi : « Exécuter les décisions judiciaires privatives de liberté dans un environnement sécuritaire, humain, et visant la réinsertion du délinquant au sein de la société en tant que citoyen respectueux des lois »

Le personnel de la DAP est guidé par un ensemble de valeurs fondamentales qui l'aident à progresser, à savoir :



Le Professionnalisme

Compétence et engagement envers la mission de l'Administration pénitentiaire, viser les plus hauts standards de professionnalisme dans l'exercice des fonctions.



L'Humanisme

Dans toutes actions, gestes et décisions, agir selon les règles du droit humain, contribuant ainsi à l'épanouissement d'une société qui valorise les personnes.



Le Respect

Faire honneur à la dignité, traiter les gens avec respect, confiance et civisme pour les aider à cheminer vers une vie enrichissante.



La Justice

Participer à l'administration de la justice avec des pratiques fermes, impartiales, objectives et équitables.

STRUCTURE ORGANIQUE DE LA DAP

L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE EXERCE SA MISSION À TRAVERS SA STRUCTURE TRANSITOIRE SUIVANTE :

Une Direction Nationale composée de :

- Un Directeur National
- Le Cabinet du Directeur National
- La Sous-direction de la Communication et des Relations Publiques
- La Sous-direction des Études et Affaires Générales
- La Sous-direction Médicale
- La Sous-direction de la Formation
- Le Service de Vérification et d'Audit Interne

Un Adjoint à la Direction chargé de la Gestion Opérationnelle de la Détention, responsable de :

- La Coordination Régionale
- Cinq Sous-directions Régionales
- La Sous-direction de la Sécurité et de la Gestion des Situations d'Urgences

Un Adjoint à la Direction chargé de l'Administrative et des Services Généraux, responsable de :

- La Sous-direction Financière et de la Comptabilité
- La Sous-direction de Développement des Ressources Humaines
- La Sous-direction de la Logistique, de la Conception et de l'entretien des Infrastructures Pénitentiaires

CENTRES DE DÉTENTION HAÏTI



¹ Prison pour femmes ² Centre de réhabilitation des mineurs en conflit avec la loi ³ Prison civile de Port-au-Prince

Les frontières, ainsi que les noms et désignations utilisés sur cette carte, n'impliquent aucune reconnaissance ou acceptation officielle de la part des Nations Unies.

Date de création: 17 juin 2019 Sources: MINUJUSTH

LES RESSOURCES HUMAINES DE LA DAP

Le personnel de la DAP est composé d'un effectif pénitentiaire à deux volets, à savoir : le personnel policier et le personnel technico-administratif. Le personnel policier est constitué d'un effectif policier formé pour assurer une garde sûre et sécuritaire des détenus sous sa responsabilité. Ces policiers sont appelés à gérer des situations complexes, exigeantes et souvent difficiles. Le succès de la mission de la DAP repose sur le professionnalisme, l'engagement et l'excellence de sa force policière. Les policiers sont présents dans les 19 établissements carcéraux du pays. Ils respectent les règles, ordres de postes et autres obligations établies et déléguées par les dirigeants de la DAP. Au 1er juillet 2019, la DAP comptait dans ses rangs 1209 policiers. Elle espère atteindre un effectif de 2150 policiers formés d'ici 2021.

La DAP s'occupe également des soins médicaux donnés aux détenus grâce à son personnel médical. Médecins, dentistes, infirmières, aides-médicales et techniciens travaillent en collaboration avec le personnel de garde et assurent le maintien de la santé des détenus et la sécurité médicale des établissements.

Enfin, pour chaque établissement et à l'administration centrale, la DAP compte sur des personnes responsables dans des domaines variés : des éducateurs et spécialistes de programmes de réhabilitation, du personnel pour les services alimentaires et ainsi que du personnel administratif. Au 1er juillet 2019, le personnel technico-administratif de la DAP était composé de 597 personnes. Elle espère pouvoir augmenter cet effectif de 300 personnes supplémentaires d'ici 2021.

LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES EN HAÏTI

La DAP a dix-neuf (19) établissements pénitentiaires sous sa responsabilité, à savoir : Port-au-Prince, Cabaret, Carrefour, Cermicol, Croix des Bouquets, Arcahaie, Pétiion-ville, Fort Liberté I, Fort Liberté II, Grande Rivière du Nord, Cap Haïtien, Port de Paix, Mirebalais, Hinche, Saint-Marc, Jérémie, Les Cayes, Anse à Veau, Jacmel.

Par ailleurs, à défaut d'établissement pénitentiaire, quatre commissariats servent de centre de détention aux

Gonaïves, à Aquin, à Miragoâne et à Petit-Goâve.

A propos du plan de développement stratégique de la DAP pour la période 2017-2021. Ce plan, bien assez ambitieux et inspiré, reflète la vision des autorités pénitentiaires, sous le leadership de son actuel Directeur Central, le Commissaire divisionnaire Charles Nazaire Noel, de transformer l'Administration Pénitentiaire en une institution moderne, respectueuse des droits humains et qui participe à la sécurité de la population, favorisant du même coup la réhabilitation et la réinsertion des délinquants en société comme des personnes respectueuses des lois et participatives à l'essor du pays.

LA VISION EN COURS ACTUELLEMENT : LES ACTIONS STRATÉGIQUES DE LA DAP, POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES, TENDENT VERS L'ACCOMPLISSEMENT DE TROIS GRANDS OBJECTIFS MAJEURS :

1. La sécurité de la société ainsi que du personnel et des délinquants dans nos établissements.

Entre 2017 et 2021, l'Administration pénitentiaire se dotera d'un personnel formé et en nombre suffisant ainsi que de standards, protocoles et d'outils qui assureront un environnement sûr, sécuritaire et humain aux établissements carcéraux.

2. Le développement d'interventions efficaces, adaptées à la culture, aux besoins et au potentiel de réhabilitation des délinquants.

Entre 2017 et 2021, des interventions ciblées, efficaces et modernes auprès des délinquants viseront leur redressement et réintégration en communauté comme personnes responsables, actives, respectueuses des lois et participatives au développement de la société

3. La transformation de l'Administration pénitentiaire grâce à un cadre juridique clair et une capacité professionnelle, organisationnelle et physique adéquate.

Entre 2017 et 2021, l'adoption d'une loi-cadre et la mise en place d'une infrastructure physique, humaine et organisationnelle répondant aux besoins existants et futurs de l'Administration pénitentiaire permettront la transformation complète et fondamentale de l'organisation du travail, de la capacité d'accueil et de la gestion des délinquants

ACTUALITÉS

CONFÉRENCE, NOUS Y ÉTIONS...

CONFÉRENCE DE CLÔTURE DU PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES PÉNALES ET SÉCURITAIRES HAÏTIENNES

Port-au-Prince / Mars 2019

La DAP a présenté les résultats de son étude sur la détention préventive dans les prisons civiles de Port-au-Prince et de Cabaret (voir rubrique « circulations d'idées ») lors d'une conférence qui s'est tenue le 21 mars 2019 à Port-au-Prince. Des représentante.s de cinq autres institutions ont également présenté un rapport sur leur suivi d'une thématique prioritaire dans le domaine de l'Etat de droit, à savoir la Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ; le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) ; l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) ; le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) ; ainsi que le Bureau des Droits Humain d'Haïti (BDHH).

La conférence n'a pas manqué de toucher à un certain nombre de grands enjeux associés à la nouvelle gestion publique basée sur les données probantes.

Quel statut conférer aux données probantes dans l'action gouvernementale ?

Pourquoi produire des données probantes ? Pour informer la population ou pour légitimer son action ?

Comment interpréter l'absence quasi généralisée de système organisé d'informations de qualité (fiables, complètes et à jour) dans le secteur de la justice et de la sécurité en Haïti ?

À quels genres de contraintes logistiques, techniques, administratives et politiques les institutions haïtiennes sont-elles exposées quand elles s'engagent dans un processus durable de production de données probantes sur une thématique du secteur ?

Cette activité venait clôturer un projet-pilote visant à renforcer les capacités des institutions pénales et sécuritaires haïtiennes en matière de collecte, d'analyse, de partage et d'utilisation stratégique des données probantes. Ce projet, financé par les Affaires Mondiales Canada, s'est déroulé sur période de 15 mois allant du 1er janvier 2018 au 31 mars 2019.



Crédit photo : CRESEJ

FORUM, NOUS Y ÉTIONS...

FORUM 2019 DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE PORT-AU-PRINCE
Port-au-Prince / Avril 2019

Le lundi 29 avril 2019 se tenait le Forum 2019 du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, un événement qui se veut un rendez-vous d'échanges techniques et pratiques entre les acteurs de la chaîne pénale sur le bilan des activités judiciaires dudit tribunal depuis le début de l'année 2019.

Des responsables de la Direction de l'Administration Pénitentiaire ont pris part aux discussions aux côtés de la plupart des acteurs judiciaires des juridictions de Port-au-Prince et de Croix-des-Bouquets, des chargés d'enquêtes judiciaires de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ainsi que des membres d'organisations de défense des droits humains.

Ce forum a porté sur l'état de la détention préventive prolongée dans la juridiction, la comparution immédiate, la gestion des pièces à conviction et les mécanismes mis en œuvre pour une augmentation des audiences.

Les discussions se sont focalisées particulièrement sur les bonnes pratiques identifiées, les difficultés rencontrées et les solutions à y apporter, en vue d'intensifier les efforts en cours et d'améliorer le rendement de la juridiction.

La DAP a eu l'occasion d'y présenter les principaux résultats de son étude sur la détention préventive prolongée à la prison civile de Port-au-Prince et de Cabaret.

Cette activité, conçue sur le leadership des autorités nationales, a reçu l'appui technique et financier de la MINUJUSTH à travers la section juridiction modèle de la mission, dans le cadre du Programme Conjoint Etat de droit en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).



Crédit photo : MINUJUSTH UN

CIRCULATION D'IDÉES

LA DÉTENTION PRÉVENTIVE EXCESSIVE REMPLIT LES PRISONS _ CHIFFRES CLÉS

11500



Le nombre de détenus dans les prisons haïtiennes en janvier 2019

3 SUR 4



La proportion des personnes en détention préventive au 15/1/2019

40%



La proportion des prisonniers en détention préventive illégale entre 2016 et 2018

3 MOIS



La durée légale maximale de la détention préventive

0,84 M²



L'espace dont dispose un détenu dans les prisons haïtiennes (normes ONU = 4,5 m²)

1 SUR 4



La part des hommes en détention préventive pour cause d' « association de malfaiteurs », une infraction « fourre-tout ».

LA DÉTENTION PRÉVENTIVE DANS LES PRISONS CIVILES DE PORT-AU-PRINCE ET DE CABARET : MYTHES ET RÉALITÉS

LE PROJET

La détention préventive prolongée est un phénomène grave qui discrédite l'institution judiciaire et alimente la défiance de la population. C'est aussi une des causes majeures de la surpopulation carcérale, un véritable fléau pour l'administration pénitentiaire.

Faisant le pari de la transparence, la DAP s'est chargée elle-même d'analyser ses données à des fins de recherche.

Les chiffres qui en résultent sont sans appel : au 15 janvier 2019, les trois quarts des détenus des prisons haïtiennes étaient en détention préventive. Plus de la moitié des prévenus incarcérés entre 2016 et 2018 sont restés en détention préventive au-delà des 3 mois réglementaires.

L'étude permet, non seulement d'alerter la chaîne pénale sur la gravité du phénomène de la détention préventive excessive, mais également d'imaginer des pistes d'action pour y remédier.

MÉTHODE ET DÉROULEMENT

L'étude repose sur l'analyse de statistiques directement issues de l'administration pénitentiaire. Elle s'intéresse aux prisons civiles de Port-au-Prince et de Cabaret.

Les données concernant la détention préventive sont catégorisées en fonction de seuils de trois et six mois. À moins de trois mois, la détention préventive est considérée conforme à la loi. Entre trois et six mois, elle devient excessive mais reste conforme à certains usages : on parle de détention préventive prolongée. Au-delà de six mois, la détention préventive est illégale.

Le croisement de ces statistiques avec des données sociologiques ou avec les types d'infractions permet de mieux comprendre le phénomène et d'éclairer ses aspects les plus injustes et arbitraires.

LES AUTEURS :

Oriol Charles (Chef de service, CSC/SDCRP DAP) / Jude Guerrier (Chef de service, SGBDP DAP) / Fedler Filogène (Stagiaire).

INTERVIEW AVEC ORIOL CHARLES

(Chef de service, Sous-direction de la Communication et des relations publiques, Direction de l'Administration pénitentiaire)



photo INTERVIEW – CHARLES ORIOL : crédit: MINUJUSTH UN

LA DÉTENTION PRÉVENTIVE PROLONGÉE, PREMIÈRE CAUSE DE LA SURPOPULATION CARCÉRALE

POURQUOI AVOIR CONDUIT CETTE ÉTUDE SUR LA DÉTENTION PRÉVENTIVE PROLONGÉE ?

Les trois quarts des prisonniers haïtiens sont en détention préventive. Dans les établissements étudiés, 60% des prévenus dépassent la limite des trois mois d'incarcération prévue par la loi. L'objectif de cette étude est d'alerter les autres acteurs de la chaîne pénale, à l'aide de chiffres incontestables.

On peut, bien sûr, critiquer l'administration pénitentiaire pour les conditions de détention des prisonniers ; mais, à la lumière de l'étude, la détention préventive prolongée apparaît comme la première cause de la surpopulation carcérale.

La priorité doit donc être de juguler le flux de personnes qui arrivent en prison et qui n'ont rien à y faire. À quoi bon moderniser les prisons dans leurs aspects sécuritaires et humanitaires, ou même en construire de nouvelles, si c'est pour les remplir de prévenus qui sont, rappelons-le, présumés innocents ?

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉTUDE ?

L'étude permet de prendre conscience de l'ampleur de ce phénomène tout en démontant les légendes urbaines qui affirment que les prévenus ne sont jamais libérés. Ce n'est pas le cas, même si les détentions préventives illégales, au-delà de 6 mois, concernent plus de 40% des prévenus admis entre 2016 et 2018 à la prison de Port-au-Prince.

L'analyse sociologique des personnes en détention préventive prolongée nous apprend que cette situation touche particulièrement les couches sociales les plus défavorisées : seulement 5 ou 6 ans passés à l'école, aucune relation, pas d'argent ni de famille pour faire avancer les dossiers, payer des avocats ou interpeler les ONG. Résultat : leur cas n'est tout simplement pas présenté au juge. Cet « oubli » en prison des personnes les plus précarisées a des conséquences tragiques sur leur vie, surtout lorsque l'on sait que 60% d'entre elles ont au moins un enfant.

Par ailleurs, pour près d'un tiers des détentions préventives illégales, le motif d'incarcération est « association de malfaiteurs ». Cette catégorie fourre-tout est la conséquence de rapports de police mal documentés et inexploitable, qui ne peuvent donc pas être traités. Plus les raisons de l'incarcération sont floues et inconsistantes, plus vous risquez de passer du temps en prison !

COMMENT CETTE ÉTUDE PEUT-ELLE AIDER À LUTTER CONTRE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE PROLONGÉE ?

D'abord, elle démontre qu'il est indispensable d'apporter une assistance légale aux prévenus, car, en l'absence d'agents de liaison, leur cas n'est pas traité. Pour l'heure, certaines ONG proposent ces services. Mais, cela doit être pérennisé et amplifié. Ensuite, l'étude questionne les pratiques des autres acteurs de la chaîne pénale, à commencer par la police. Par exemple, l'« arrimage » qui consiste à arrêter des gens en nombre puis à les filtrer est inopérant puisqu'on constate que le tri s'effectue ensuite, par défaut, sur des critères sociaux plutôt qu'en fonction d'éventuelles preuves de culpabilité. Il est également essentiel de produire des rapports de police qui permettent à la justice de se positionner. Comment ? En formant les policiers, ou en contrôlant ces documents.

Par ailleurs, il faut promouvoir des solutions alternatives à la détention préventive, comme le maintien en liberté sous conditions. Enfin, l'étude montre la nécessité absolue de poursuivre les efforts d'investissement dans les outils technologiques modernes. Ils nous permettront de collecter les informations, d'analyser les données, d'améliorer la gestion des détenus et de prendre les bonnes décisions.

PERSONNEL À L'HONNEUR



CHARLES NAZAIRE NOËL,
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Le poste de Directeur de l'administration pénitentiaire (DAP) est occupé depuis le mois de juin 2018 par le Commissaire Divisionnaire Charles Nazaire Noël. Il succède à cette fonction à l'Inspecteur Général Jean-Gardy Muscadin, qui a été promu Directeur central de l'administration et des services généraux (DCASG) de la Police nationale d'Haïti (PNH). Charles Nazaire Noël compte plus de 23 années de carrière à la Police Nationale d'Haïti. Avant sa nomination à la tête de l'institution, il occupait le poste d'Adjoint-directeur chargé des Affaires administratives et des Services Généraux (ADASG). Il a également été Directeur départemental du Nord-Est. Son leadership est empreint de la vision pénitentiaire en cours depuis 2016, qui met l'accent sur la réinsertion sociale des détenus et le respect des droits humains en milieu carcéral. Il y apporte cependant une contribution essentielle, en mettant l'accent sur le principe de « sécurité dynamique » qui repose sur le développement de relations positives entre le personnel pénitentiaire et les personnes détenues.



LOUIS GUERRO PLANCHER,
Chef de Cabinet de la Direction de l'Administration Pénitentiaire

Le poste de Chef de Cabinet de la DAP est occupé par Monsieur Louis Guerro PLANCHER. Il a la responsabilité principale de conseiller et appuyer techniquement le Directeur de l'Administration Pénitentiaire dans la gestion stratégique de l'institution. Monsieur Plancher est gestionnaire de formation et détient un diplôme de perfectionnement en gestion dans le secteur public de l'ENAP-Québec. Il compte 14 années de carrière au sein de la DAP et en est à son deuxième mandat à titre de chef de cabinet, poste qu'il occupe depuis 2015, après l'avoir été de 2006 à 2011.



HERMANN TOUSSAINT,
Adjoint-directeur chargé de la Gestion Opérationnelle de la Détention

Le poste d'Adjoint-directeur chargé de la Gestion Opérationnelle de la Détention (ADGO) est occupé par le Commissaire Divisionnaire Hermann Toussaint, qui a pris ses fonctions en août 2016. Il a la responsabilité principale de mettre en place, de gérer et de maintenir l'environnement sécuritaire au sein des établissements pénitentiaires. Le Commissaire Divisionnaire Toussaint a occupé, au cours des 24 dernières années, de nombreux postes au sein de l'institution, notamment celui de sous-directeur régional de 2004 à 2016. Son parcours est marqué par son dynamisme et sa constance dans son rôle de gestionnaire et superviseur du volet sécuritaire des activités carcérales.



BERTRAND LUDWIGE,
Adjoint-directeur Chargé de l'Administration et des Services Généraux.

Le poste d'Assistant-directeur chargé de l'Administration et des Services Généraux (ADASG) est occupé actuellement par le Commissaire Divisionnaire Bertrand Ludwige. Issu de la 4ème promotion de la PNH, le CD Ludwige a maintenant plus de 24 années de carrière au sein de la PNH. Avant son intégration à la DAP au poste d'ADASG en juin 2018, il a déjà été au sein de la PNH Chef de Cabinet de la DCPJ et Directeur Départemental de la Police des Nippes. Il a, en sa qualité d'ADASG, la responsabilité principale de mettre en place, de gérer et de maintenir en condition l'ensemble des moyens humains, financiers et matériels nécessaires au bon fonctionnement de la DAP.

©2019 Direction de l'administration pénitentiaire d'Haïti

Le bulletin d'informations pénitentiaires vise à faire connaître, mettre en partage et valoriser tout ce qui fait l'actualité de l'administration pénitentiaire haïtienne. Publié périodiquement, il a pour objectif principal d'améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible susceptible d'encourager la réflexion sur les pratiques et l'évolution du secteur pénitentiaire en Haïti.

Le BIP est destiné à une audience variée de fonctionnaires, de décideurs, d'intervenants du milieu en Haïti, de journalistes, d'enseignants, chercheurs, étudiants et à tous ceux qui sont concernés par les questions pénitentiaires. Ils sont publiés en libre accès. Toute personne intéressée peut accéder au BIP à partir du site internet de la DAP : www.dap.ht

Remerciements :

La DAP tient à remercier la MINUJUSTH, et en particulier l'Unité correctionnelle, qui a accepté de financer la publication des quatre premiers numéros des BIP et qui a bien voulu nous fournir l'appui technique nécessaire pour assurer la pérennité de ce projet après leur départ.

Directeur de la publication :
Charles Nazaire Noël

Conseil éditorial :
Arnaud Dandoy

Contact :
Direction de l'administration pénitentiaire
3, rue Richard Jules prolongé, Delmas
75 Port-au-Prince, Haïti

Email : infos@dap.ht
Site Internet : www.dap.ht
www.facebook.com/www.dap.ht

Comité de Rédaction :
Paupertte Deslouches
Louis Guerro Plancher
Charles Oriol

Maquette :
www.yocreation.com